

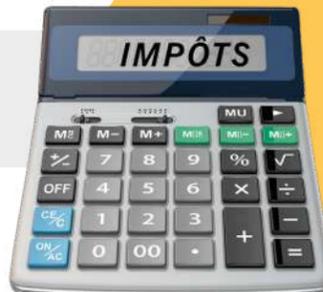
Saviez-vous que la Prestation canadienne pour les personnes handicapées sera bientôt disponible ?

Un soutien financier est disponible pour les personnes en situation de handicap.
Voici comment faire une demande:

1

PRODUISEZ VOTRE

DÉCLARATION DE REVENUS



- **Besoin d'aide ?**
Il existe des cliniques fiscales gratuites pour vous aider.

- **Remplissez le formulaire T2201**

Téléchargez le formulaire sur le site de l'Agence du revenu du Canada. Remplissez la Partie A

2

FAITES UNE DEMANDE DE

CRÉDIT D'IMPÔT POUR PERSONNES HANDICAPÉES

- **Trouvez un professionnel de la santé**

Apportez le formulaire à un professionnel de la santé qualifié pour faire certifier la déficience en remplissant la Partie B du formulaire.



- **Soumettez le formulaire à l'ARC**

Envoyez le formulaire rempli par la poste ou soumettez-le en ligne. L'ARC examinera votre demande et enverra un avis de détermination.

3

PRÉPAREZ-VOUS À RECEVOIR LA

PRESTATION CANADIENNE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES



Les demandes pour la Prestation canadienne pour les personnes handicapées ouvrent en juin

- **En attendant**

l'ouverture des demandes, vérifiez si vous êtes admissible à d'autres programmes fédéraux tels que:

- Régime enregistré d'épargne-invalidité
- Allocation canadienne pour les travailleurs – Supplément pour personnes handicapées
- Prestation pour enfants handicapés



Scannez le code QR pour plus d'informations.



Les paiements commencent en juillet 2025!

